

Règlement LA BEILLOISE du dimanche 27 Mars 2022

Article 1 : Condition d'inscription

La Beilloise est ouverte à tout concurrent remplissant une des conditions suivantes :

- Etre licencié FFS OU FFH

ou

- Etre en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du ski de fond en compétition datant de moins d'un an (voir formulaire sur le site)

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement par internet au moyen de la plateforme mise en lien sur le site du club (skiclubdebeille.com). Elles seront closes le 25 mars 2022

Les concurrents se verront attribuer un numéro de dossard directement à l'inscription et se verront remettre un cadeau de bienvenue

Article 3 : Les courses

Les courses se dérouleront en style libre(skating) avec présence d'une trace séparée pour le classique

Les distances proposées sont 21kms (né à partir de 2003)

10 kms (né à partir de 2005)

5 kms (né à partir de 2007)

L'Envolée de Beille : Finale du challenge du jeune fondeur

Les parcours seront affichés sur le site du club. Ils ne présenteront pas de grandes difficultés techniques de façon à permettre au plus grand nombre de participer. Ils pourront être modifiés en fonction des conditions du jour.

Article 4 : Remise des dossards

La remise des dossards aura lieu : le samedi 26 mars de 16h30 à 19h dans la salle des fêtes de Les Cabannes

Le dimanche 27 mars de 8h30 à 9h30 dans la salle hors-sac de la station de Beille

Article 5 : Horaires de départ

Les concurrents handisport s'élanceront à 9h45

Les concurrents du 10 et 21 km à 10h

Les concurrents du 5 km à 10h15

(Attention au passage à l'heure d'été dans la nuit)

Article 6 : Lignes de départ

Le comité de course tiendra compte des points FFS et des résultats sur les éditions précédentes pour placer les coureurs sur la première ligne

Article 7 : Abandon / Chronométrage

Tout concurrent qui abandonne est tenu de le faire savoir à l'organisation ; il devra leur remettre son dossard. Par ailleurs le chronométrage cessera de fonctionner à 13h30

Article 8 : Classement et récompenses :

La remise des prix aura lieu sur place à 13h30

5 Km : classement scratch 3 premiers H et D

10 Km : classement scratch 3 premiers H et D

21 Km : classement scratch 3 premiers H et D

Handisport classement scratch tous les participants

Tirage au sort : divers lots seront tirés au sort et remis en mains propres au bénéficiaire

Article 9 : Droit à l'image

Toute photo prise par l'organisation est libre de droits

Article 10 : Autorisation pour les mineurs

Une autorisation parentale signée est nécessaire pour l'inscription d'un mineur à la course (voir formulaire sur le site)

Article 11 : Obligations sanitaire

Les dispositions en vigueur au 27 mars 2022 seront appliquées

A l'heure actuelle : Port du masque obligatoire dans le stade de départ

Pass vaccinal (ou sanitaire) pour les coureurs avec port du masque avant et après la course

Les informations seront réactualisées sur le site en fonction des nouvelles directives

Article 12 : Annulation

En cas d'annulation 2 solutions :

- Les inscriptions seront conservées et reconduites pour l'année suivante
- Un remboursement déduction faite des frais de service + 2€ forfaitaire des frais d'organisation.

Article 13 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou physiologique, de vol, de dégradation ou de perte de matériel avant, pendant et après la course

Article 14 : Acceptation du règlement

Tout concurrent inscrit à La Beilloise et l'Envolée reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses sans réserve